

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

**ÉTATS FINANCIERS  
30 NOVEMBRE 2024**

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité du professionnel en exercice**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

## Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC. au 30 novembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Groupe RDL Trois-Rivières inc. <sup>(1)</sup>

Trois-Rivières  
Le 7 mars 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127143

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

**Résultats**

**Exercice terminé le 30 novembre**

**2024**

**2023**

**PRODUITS**

Forfaits et droits (annexe A)	<b>113 841 \$</b>	103 304 \$
Services aux utilisateurs (annexe B)	<b>14 308</b>	13 763
Subventions (annexe C)	<b>42 420</b>	29 637
Autres produits (annexe D)	<b>1 024</b>	4 609
	<b>171 593</b>	151 313

**CHARGES**

Frais d'administration (annexe E)	<b>32 442</b>	28 067
Frais de représentation (annexe F)	<b>864</b>	1 975
Frais de fonctionnement - accueil (annexe G)	<b>74 078</b>	68 898
Frais de fonctionnement - aménagement de la faune (annexe H)	<b>16 050</b>	13 217
Frais de fonctionnement - projets de l'exercice	<b>45 550</b>	20 108
	<b>168 984</b>	132 265

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**

**2 609 \$**

**19 048 \$**

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Évolution de l'actif net

<b>Exercice terminé le 30 novembre</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>58 500 \$</b>	<b>39 452 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	<b>2 609</b>	19 048
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>61 109 \$</b>	<b>58 500 \$</b>

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Situation financière

Au 30 novembre

2024

2023

**ACTIF**

**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	55 423 \$	68 102 \$
Taxes à la consommation	527	3 049
Stocks	2 144	2 701
Frais payés d'avance	1 184	991
Subventions (note 3)	6 000	27 776
	<b>65 278 \$</b>	<b>102 619 \$</b>

**PASSIF**

**PASSIF À COURT TERME**

Comptes fournisseurs	2 699 \$	4 119 \$
Dépôts de clients	1 470	-
Dette à long terme échue au cours de l'exercice	-	40 000
	<b>4 169</b>	<b>44 119</b>

**ACTIF NET**

**NON-AFFECTÉ**

	<b>61 109</b>	<b>58 500</b>
	<b>65 278 \$</b>	<b>102 619 \$</b>

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

non audité

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

**Flux de trésorerie**

**Exercice terminé le 30 novembre**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>2 609 \$</b>	19 048 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes à la consommation	<b>2 522</b>	9 604
Stocks	<b>557</b>	426
Frais payés d'avance	<b>(193)</b>	(66)
Subventions	<b>21 776</b>	(12 552)
Comptes fournisseurs	<b>(1 420)</b>	(5 173)
Dépôts de clients	<b>1 470</b>	-
Subvention perçue d'avance	<b>-</b>	(3 630)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>27 321</b>	7 657
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(40 000)</b>	(4 802)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(12 679)</b>	2 855
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>68 102</b>	65 247
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>55 423 \$</b>	68 102 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

**Notes complémentaires**

**Au 30 novembre 2024**

---

**1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à gérer la zone d'exploitation contrôlée ZEC MÉNOKÉOSAWIN selon les modalités de l'entente signée avec le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Base de préparation des états financiers**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et la dépréciation des actifs financiers.

**Comptabilisation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Prestation de services**

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Autres produits**

Les autres produits sont constatés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client ou le service rendu, que les risques inhérents ont été transférés et que le prix est déterminé ou déterminable.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Services reçus à titre bénévole**

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des dépôts de clients.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires

Au 30 novembre 2024

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

**3. SUBVENTIONS**

	<b>2024</b>	2023
Subvention - Ville de la Tuque	- \$	15 000 \$
Subvention - Zone d'exploitation contrôlée du Québec	-	5 776
Subvention - Ministère des forêts, de la faune et des parcs	<b>6 000</b>	7 000
	<b>6 000 \$</b>	27 776 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires

Au 30 novembre 2024

---

**4. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Le coût des immobilisations corporelles détenues est le suivant :</b>		
Aménagement et ponts	<b>177 021 \$</b>	177 021 \$
Restauration et seuils	<b>79 737</b>	79 737
Équipements	<b>57 771</b>	57 771
Fosse septique	<b>8 850</b>	8 850
Matériel roulant	<b>15 407</b>	15 407
	<b>338 786 \$</b>	<b>338 786 \$</b>

**5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

L'organisme a reçu 89 % (82 % en 2023) de ses subventions auprès de deux organismes subventionnaires.

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 novembre 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 novembre

2024

2023

**ANNEXE A - FORFAITS ET DROITS**

Cartes de membre	6 862 \$	7 250 \$
Droits de chasse au petit gibier	2 116	591
Droits de chasse à l'original	13 245	7 337
Forfaits de pêche et chasse au petit gibier	7 123	-
Forfaits et droits de chasse à l'ours noir	1 193	538
Forfaits et droits de pêche	26 314	12 943
Gros forfait	50 737	26 930
Petit forfait	-	2 202
Réseau routier saisonnier	6 251	45 513
	<b>113 841 \$</b>	<b>103 304 \$</b>

**ANNEXE B - SERVICES AUX UTILISATEURS**

Activités des membres	725 \$	- \$
Camping	8 140	9 095
Carburant	-	91
Cartes topographiques et cartes chasseurs	642	609
Hivernage et entreposage des roulottes	439	-
Location de chalets	3 773	3 428
Location de chaloupes	576	440
Téléphone	13	13
Vêtements et articles promotionnels	-	87
	<b>14 308 \$</b>	<b>13 763 \$</b>

**ANNEXE C - SUBVENTIONS**

Aide aux villégiateurs	2 982 \$	- \$
Aide à l'administration	-	4 343
Aide à la protection du territoire	6 000	4 151
Apports reliés aux projets de l'exercice	31 875	15 000
Municipalité du Lac Édouard	1 563	1 080
Programme de diversification des activités	-	5 063
	<b>42 420 \$</b>	<b>29 637 \$</b>

**ANNEXE D - AUTRES PRODUITS**

Contribution des résidents - Entretien chemin Lac Girard Sud	- \$	4 173 \$
Intérêts	1 024	436
	<b>1 024 \$</b>	<b>4 609 \$</b>

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 novembre

2024

2023

**ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION**

Assurances	1 814 \$	1 808 \$
Cotisations	6 818	5 936
Frais d'activités des membres	560	426
Frais pour les postes d'enregistrement	398	948
Honoraires professionnels	17 885	14 313
Location de salles et équipements	300	-
Papeterie et frais de bureau	167	301
Taxes et permis	202	161
Télécommunications	2 292	2 831
Intérêts et frais bancaires	2 006	1 290
Intérêts sur dette à long terme	-	53
	<b>32 442 \$</b>	<b>28 067 \$</b>

**ANNEXE F - FRAIS DE REPRÉSENTATION**

Assemblée générale	349 \$	338 \$
Congrès	115	-
Formation	-	59
Frais de déplacement - Conseil d'administration	-	988
Frais de repas et représentation	400	590
	<b>864 \$</b>	<b>1 975 \$</b>

**ANNEXE G - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ACCUEIL**

Salaires et charges sociales	54 826 \$	50 812 \$
Achat de marchandises destinées à la vente	557	636
Carburant	2 949	2 568
Entretien et réparations - général et déneigement	5 853	7 277
Entretien et réparations - matériel roulant et équipement	2 400	1 732
Fournitures d'opérations	713	1 075
Frais de déplacement - accueil	4 587	3 456
Propane	1 318	1 052
Publicité et promotions	875	290
	<b>74 078 \$</b>	<b>68 898 \$</b>

**ANNEXE H - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE**

Dossier forestier	1 350 \$	- \$
Ensemencement	7 000	5 282
Frais de surveillance	7 700	7 935
	<b>16 050 \$</b>	<b>13 217 \$</b>